

**FICHE D'INSCRIPTION CANTINE / ÉTUDE
ET FICHE D'URGENCE****RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026****NOTE D'INFORMATION
A L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ÉLÈVES**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous une note d'information afin de remplir au mieux la fiche d'inscription à la cantine / étude et la fiche d'urgence ci-jointes pour la rentrée scolaire 2025/2026.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La fiche d'inscription pour la cantine et l'étude est à retourner, dûment complétée et signée A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE avant le 4 juillet 2025.

Les attestations d'assurance scolaire pour la rentrée 2025-2026 devront être transmises A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE au plus tard le 30 septembre 2025.

Le numéro d'allocataire CAF doit être **obligatoirement** renseigné.

Attention, pour le premier jour de la rentrée scolaire : **le lundi 1^{er} septembre 2025**, n'oubliez pas de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation.

INSCRIPTION A LA CANTINE

Concernant les **plannings mensuels** cantine, je vous informe que celui du **mois de septembre 2025**, sera disponible à compter du **23 juin 2025** sur le site de la Commune www.annetsurmarne.com ou en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures. Il devra être retourné **A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE au plus tard le 18 août 2025.**

Par ailleurs, je vous rappelle que toute correspondance destinée au service cantine doit être remise à l'accueil de la Mairie ou déposée dans la boîte aux lettres, 10 rue aux Moines.

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à l'adresse spécifiquement mise à votre disposition : cantine@annetsurmarne.fr

Aucune transmission ne doit se faire par le biais des écoles.

INSCRIPTION A L'ETUDE SURVEILLÉE

Pour des questions de sécurité et compte tenu des mesures **PLAN VIGIPIRATE** toujours en vigueur, **l'étude est dite « fermée » entre 16h30 et 18h00**, c'est-à-dire **qu'aucune sortie ne sera possible sur ce créneau horaire**.

Important : l'enfant pourra être récupéré par un représentant légal ou une personne ayant été expressément nommée sur les fiches d'inscriptions uniquement à 18h00.

Nous vous conseillons de mettre votre enfant à la garderie (inscriptions auprès de l'accueil de loisirs AVENIR) si vous souhaitez récupérer votre enfant avant 18h00.

Le règlement intérieur de la cantine/études sera disponible début juillet sur le site de la ville. Je vous remercie d'en prendre connaissance.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions se déroulent exclusivement auprès de Monsieur Bryan LEU (Directeur de l'accueil de loisirs AVENIR).

Vous pouvez le contacter par mail : al.annet@avenir77.org ou par téléphone au : 01.60.03.29.42.

L'accueil de loisirs des Annetons est situé au 3 avenue Victor Vasarely.

L'accueil périscolaire des P'tits Loups est situé au 36 rue Paul Valentin.

Le mercredi étant réservé à l'accueil de loisirs, il conviendra de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), y compris en ce qui concerne le repas, **auprès de l'association AVENIR**.

Madame Laurence PIAU, Responsable du service Restauration Scolaire, se tient à votre disposition, en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, pour toutes informations complémentaires.

En vous souhaitant à toutes et à tous, d'excellentes vacances d'été, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Stéphanie AUZIAS



Copies :

- Mesdames les Directrices des écoles AUZIAS - LEFORT, VASARELY
- Monsieur Bryan LEU, Directeur de l'accueil de loisirs Les Annetons (AVENIR)

Pièces jointes :

- La fiche d'inscription à la cantine/étude et la fiche d'urgence
- Le règlement de la cantine et de l'étude surveillée

INSCRIPTION CANTINE / ÉTUDE
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
DOSSIER A RETOURNER A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Documents à fournir impérativement : (Attention, tout dossier incomplet sera refusé)

- ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance scolaire (avant le 30 septembre 2025)
- ☐ Jugement en cas de garde alternée ou exclusive

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

☐ FILLE ☐ GARÇON

ADRESSE DE RÉSIDENCE HABITUELLE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

GROUPE SCOLAIRE FRÉQUENTÉ

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

VICTOR VASARELY ☐

PETITS ☐

CP ☐

CM1 ☐

MAURICE AUZIAS ☐

MOYENS ☐

CE1 ☐

CM2 ☐

LUCIEN LEFORT ☐

GRANDS ☐

CE2 ☐

COORDONNÉES DES PARENTS – TUTEUR/TUTRICE

PÈRE / TUTEUR

NOM :

PRÉNOM :

N° de téléphone :

N° de téléphone professionnel :

E-mail :

Numéro d'allocataire CAF :
(renseignement obligatoire)

MÈRE / TUTRICE

NOM :

PRÉNOM :

N° de téléphone :

N° de téléphone professionnel :

E-mail :

Numéro d'allocataire CAF :
(renseignement obligatoire)

SITUATION DU OU DES PARENT(S)

☐ MARIÉS / VIE
MARITALE / PACSÉS

☐ SÉPARÉS /
DIVORCÉS

☐ ELEVANT SEUL(E)
L'ENFANT

☐ VEUF / VEUVE

Pour les parents séparés ou divorcés, merci de préciser les coordonnées du destinataire de la facture :

NOM : PRÉNOM :

FRÉQUENTATION CANTINE / ÉTUDE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nom et prénom de l'enfant :

Le Lundi 1^{er} septembre 2025 (jour de la rentrée scolaire), votre enfant fréquentera :

La cantine : ☐ OUI ☐ NON

L'étude : ☐ OUI ☐ NON

Si non,

La cantine à compter du (précisez la date) : ☐

L'étude à compter du (précisez la date) : ☐

INSCRIPTIONS	CANTINE	ÉTUDE
A L'ANNÉE *	☐	☐
CERTAINS JOURS DE LA SEMAINE (valable pour toute l'année) **	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi	☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi
PLANNING MENSUEL ***	☐	☐
RÉGIME ALIMENTAIRE		
REPAS SANS VIANDE	☐	
PAI	☐	

* : tous les jours d'ouverture de l'école sauf absences exceptionnelles prévues au règlement.

** : Cochez les jours de la semaine où votre enfant déjeunera au restaurant scolaire. De ce fait, ces jours seront **pris en compte pour l'année scolaire** (aucune transmission de planning mensuel ne sera nécessaire).

*** : Si vous cochez cette case, un planning mensuel devra être transmis **obligatoirement** à l'accueil de la Mairie, au plus tard le 20 de chaque mois pour le mois suivant y compris durant les vacances scolaires.

Je/Nous soussigné(e), Monsieur et/ou Madame..... demande/demandons l'inscription à la cantine et l'étude comme détaillé ci-dessus de notre enfant et reconnais/reconnaissons avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la cantine et de l'étude surveillée m'ayant été communiqués.

Annet-sur-Marne, le

Signature du/des parents – tuteur/tutrice

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

La mairie d'Annet-Sur-Marne s'engage, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes les précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

FICHE D'URGENCE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :Lieu de Naissance :

Nom, Prénoms et Adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

Numéro de sécurité sociale de l'enfant et adresse du centre de rattachement :

.....

<u>GROUPE SCOLAIRE FRÉQUENTÉ</u>	<u>MATERNELLE</u>	<u>ÉLÉMENTAIRE</u>
☐ VICTOR VASARELY	☐ PETITS	☐ CP ☐ CM1
☐ MAURICE AUZIAS	☐ MOYENS	☐ CE1 ☐ CM2
☐ LUCIEN LEFORT	☐ GRANDS	☐ CE2

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

	PÈRE / TUTEUR	MÈRE / TUTRICE
Téléphone domicile :		
Portable :		
Nom et adresse employeur :		
Téléphone professionnel :		

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je/Nous soussigné(s), Monsieur et/ou Madameautorise/autorisons l'anesthésie de notre fils/fille..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A..... Le..... **Signature du/des parents – tuteur/tutrice****Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :**

.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Projet d'Accueil Individualisé, allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

.....

**PERSONNE(S) HABILITÉE(S) A RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT
A L'ÉCOLE ET A L'ÉTUDE / ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Nom et prénom de enfant : _____

<u>GROUPE SCOLAIRE FRÉQUENTÉ</u>	<u>MATERNELLE</u>	<u>ÉLÉMENTAIRE</u>
☐ VICTOR VASARELY	☐ PETITS	☐ CP ☐ CM1
☐ MAURICE AUZIAS	☐ MOYEN	☐ CE1 ☐ CM2
☐ LUCIEN LEFORT	☐ GRAND	☐ CE2

1 - Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Lien avec l'enfant :

2- Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Lien avec l'enfant :

3 - Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Lien avec l'enfant :

4 - Nom : Prénom :

Numéro de téléphone : Lien avec l'enfant :

La présente liste a été établie à Annet-sur-Marne, le

Je/Nous soussigné(e), Monsieur et/ou Madame
autorise/autorisons la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessus, à récupérer mon enfant
..... à la sortie de l'école et/ou de l'étude.

Signature du/des parents – tuteur/tutrice

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
La mairie d'Annet-Sur-Marne s'engage, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes les précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.